



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Patrick PEYR, Joseph SANGUINETTE, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL

Etait absent : Christophe DEFRANCE ,

Date de convocation : 11 septembre 2012

Date d'affichage : 11 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE DES BACS ROULANTS

A compter du 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes du Pays des Sources change de contenants pour la collecte sélective des emballages et journaux-magazines.

A ce titre, elle a lancé un appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de 9 800 bacs à roulettes 240 l, de 100 bacs à roulettes 340 l et de pièces détachées.

Ce marché comporte 1 lot unique et une option, à savoir:

- Lot unique : bacs
- Option : pièces détachées

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, 5 entreprises ont rendu une offre.

La commission d'appel d'offres propose de retenir, pour l'offre de base et l'option, l'entreprise la mieux-disante, à savoir, VEOLIA.

Le premier critère d'analyse des offres était le prix, pondéré à 60%. Veolia a remis une proposition de prix de 281 520 € HT pour l'offre de base et de 1 460 € HT pour l'option.

Le 2^{ème} critère de jugement des offres était la valeur technique (25%).
Le dernier critère était les délais de fabrication et de livraison (15%).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise VEOLIA pour le marché concernant la fourniture et la livraison de bacs roulants de collecte pour les emballages et journaux-magazines et de signer le marché correspondant incluant l'option,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 26/09/12 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Le Président,



René MAHET

- Any
- Avricourt
- Anthouil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braismes
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Jancourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Graumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuve-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Maigny-sur-Matz
- Marquêglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Sofente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Patrick PEYR, Joseph SANGUINETTE, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL

Etait absent : Christophe DEFRANCE ,

Date de convocation : 11 septembre 2012

Date d'affichage : 11 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

COMMERCIALISATION DES TERRAINS DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU MATZ

La commercialisation d'une zone d'activité se concrétise par des arrivées successives d'entreprises.

Lors d'un précédent bureau communautaire, il a été présenté les venues de trois entreprises. Malheureusement, l'une d'entre elles, la société RIKA France nous a récemment annoncé l'abandon de son projet d'implantation. Un compromis de vente avait pourtant été signé le 31 janvier 2012 et portait sur les parcelles suivantes :

Acheteurs	Section cadastrale	N°	Adresse	Contenance (en m²)	Tarif (en € HT)
M. Philippe JUNG (Rika France)	ZK	86	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	2 272	34 080
	ZK	88	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	2 150	32 250
	ZK	89	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	2 940	44 100
				7 362	110 430

Quant aux deux autres entreprises, l'entreprise Clerget a déjà entamé son installation et Les Constructions du Matz (Mr Declain) devraient la débiter tout prochainement.

Aujourd'hui, deux entreprises ont émis le désir de s'implanter sur le Parc d'Activités. Il s'agit de :

- L'entreprise ADMB de Mr Boudeau à Marquéglise qui fait de la mécanique industrielle et souhaite implanter un bâtiment industriel de 420 m²
- Mr Perrigue de Conchy-les-Pots qui souhaite implanter un centre de contrôle technique Autosur de 200 m²

Le prix de vente a été fixé à 15€ HT le m². Le détail des ventes proposées est donc le suivant :

Acheteurs	Implantation actuelle	Section cadastrale	N°	Adresse	Contenance (en m ²)	Tarif (en € HT)
M. Patrick PERRIGUE SCI PERRIGUE	Conchy-les-Pots	ZK	120	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	1 841	27 615
M. Alexandre BOUDEAU SCI ALCARENZO	Marquéglise	ZK	113	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	2 083	31 245

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le désengagement de la société RIKA France concernant son acquisition des parcelles référencées à la section ZK n° 86, n°88 et n°89
- **VALIDE** la vente des 2 terrains référencés ci-dessus au prix de 15 euros H.T. le m².
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette

Le Président ~~advisé~~ en application de l'article L 2131-1
 du code général des collectivités territoriales,
 que le présent acte est rendu exécutoire le : 26/09/12
 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,

Le Président,



René MAHET

Amy
 Avricourt
 Antheuil-Portes
 Baugy
 Ecaulieu-les-Fontaines
 Belloy
 Biermont
 Boulogne-ls-Grasse
 Braisnes
 Candor
 Connectancourt
 Conchy-sur-Matz
 Conchy-les-Pots
 Coudun
 Crapeaumesnil
 Cuy
 Cuvilly
 Dives
 Écuvilly
 Élincourt-Ste-Marguerite
 Évricourt
 Fresnières
 Graumont
 Courmay-sur-Aronde
 Gury
 Hainvillers
 Laberlière
 Lagny
 La Neuville-sur-Ressons
 Lassigny
 Lataule
 Maigny-sur-Matz
 Marquéglise
 Marcol-la-Motte
 Maigny-au-Cerises
 Monchy-Humières
 Mortemer
 Neuvy-sur-Aronde
 Ognolles
 Orvillers-Sorel
 Plessier-de-Roye
 Ressons-sur-Matz
 Ricquebourg
 Roye-sur-Matz
 Solente
 Hiescourt
 Vignemont
 Villers-sur-Coudun

2704

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Patrick PEYR, Joseph SANGUINETTE, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL

Etait absent : Christophe DEFRANCE ,

Date de convocation : 11 septembre 2012

Date d'affichage : 11 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE POUR L'ETUDE DES BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES.

En 2012, la Communauté de Communes du Pays des Sources a décidé de préparer un nouveau contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui a pour objet de définir et mettre en œuvre les actions à réaliser sur le territoire en vue d'une gestion pérenne de sa ressource en eau. Un des volets de ce contrat sera consacré à la protection des captages en vue de réduire les risques de pollutions diffuses ou accidentelles susceptibles d'affecter l'alimentation en eau potable.

La présente étude a pour but d'établir une base d'informations préalable à la mise en place d'actions pour préserver la ressource en eau du territoire du Pays des Sources. La moitié d'entre eux connaissent des problèmes de qualité de l'eau : teneurs en nitrates dépassant les 25 mg/l et/ou des concentrations en déséthyl-atrazine dépassant ponctuellement les normes de potabilité.

L'étude concernera dix captages définis prioritaires SDAGE pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie et pouvant connaître des problèmes de qualité ainsi qu'un captage sur le bassin Artois Picardie : Amy, Antheuil-Portes, Ecuville, Cuvilly, Elincourt-Ste-Marguerite, Laberlière, Lagny, Lassigny, Margny, Orvillers-Sorel, Ressons-sur-Matz.

Cette étude a pour but de fournir une base de réflexion sur la gestion de la ressource en eau potable et de l'occupation du sol sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Elle a donc pour objet :

- ♦ de connaître le périmètre des Bassins d'Alimentation des Captages utilisés pour l'alimentation en eau potable ;
- ♦ de donner des éléments sur la qualité de la ressource, d'identifier les ressources majeures du territoire et d'établir une liste hiérarchisée des captages en distinguant ceux pour lesquels des actions de sauvegarde de la ressource sont nécessaires ;
- ♦ d'étudier la rapidité des transferts pour l'ensemble des bassins afin de cerner les possibilités d'actions de préservation ou restauration.

La Communauté de Communes du Pays des Sources sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Général de l'Oise ainsi qu'une dérogation pour commencement anticipé, compte tenu du calendrier réduit entre la consultation et la première campagne de mesures.

Le bureau d'études retenu est ENVILYS, associé avec CALLIGEE, pour un montant de 97 450 €HT soit 116 550,20 €TTC (soit 10 595,47 € TTC par captage).

FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	HT	TTC
Étude BAC	97 450 €	116 550,20 €

RECETTES	HT	TTC
Agence de l'Eau Seine-Normandie*		74 168,00 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie**		5 298,00 €
Conseil Général de l'Oise***		9 745,00 €
CCPS		27 339,20 €
TOTAL		116 550,20 €

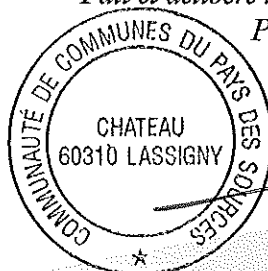
- * AESN : 70% du montant TTC (10 captages) aux conditions du 9^e programme d'aide
- ** ABAP : 50% du montant TTC (1 captage) aux conditions du 9^e programme d'aide
- *** CGOise : 10% du montant HT

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Général de l'Oise ;
- **SOLLICITE** auprès des partenaires financiers une dérogation pour commencement anticipé de l'étude ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 26/09/12 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,



Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Patrick PEYR, Joseph SANGUINETTE, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL

Etait absent : Christophe DEFRANCE.

Date de convocation : 11 septembre 2012

Date d'affichage : 11 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA CCPS POUR LA CAO COMMUNE DU GROUPEMENT DE COMANDE CCPN-CCPS POUR LE MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Bureau Communautaire du 23/05/12 a validé la convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour le marché de collecte des déchets ménagers.

Concernant la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, cette convention précise dans son article 4 :

4.1. Le groupement de commandes comprend une commission d'appel d'offres présidée par le Pays Noyonnais représenté par son Président en exercice, en sa qualité de coordonnateur dudit groupement.

4.2. La commission d'appel d'offres est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative (seront tenus d'être remplacés en cas d'absence). Pour chaque membre titulaire, un suppléant est au demeurant désigné.

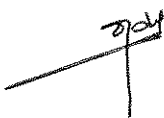
En conséquence, la commission d'appel d'offres du présent groupement sera composée de la manière suivante :

- 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant), membres de la CAO de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, ayant voix délibérative,
- 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant), membres de la CAO de la Communauté de communes du Pays des Sources, ayant voix délibérative

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:



- **DESIGNE** Monsieur René MAHET comme représentant titulaire, et Monsieur Jean-Luc HIBON comme représentant suppléant à la commission d'appel d'offres commune, du groupement de commande CCPN-CCPS pour le marché de collecte des déchets ménagers.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 26/09/12
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

Le Président,

René MAHET

Amy
Avricourt
Anthel-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannecourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Incourt-Sainte-Marguerite
Éricourt
Fresnières
Graumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laherlière
Lagny
La-Neuve-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcul-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Montchy-lès-Minvières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Patrick PEYR, Joseph SANGUINETTE, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL

Etait absent: Christophe DEFRANCE.

Date de convocation : 11 septembre 2012

Date d'affichage : 11 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « ENFANCE-JEUNESSE »

La Communauté de Communes a signé en 1998 un Contrat Enfance et un Contrat Temps Libres avec la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais. Ces contrats ont été renouvelés en 2008 sous la forme d'un seul contrat "Enfance - Jeunesse".

Ce contrat permet d'aider au financement du fonctionnement des services Petite Enfance et Jeunesse (Relais Assistantes Maternelles, Coordination Petite Enfance, Animation Jeunes, halte-garderie, centre de loisirs, accueils périscolaires, ...).

Ce contrat est arrivé à expiration fin 2011 et doit se renouveler pour 4 ans soit de 2012 à 2015.

La Communauté de Communes du Pays des Sources s'est engagée à développer les services de l'Animation Jeunes, des Relais Assistantes Maternelles et de la Coordination Petite Enfance. Elle s'est engagée également à apporter son aide financière aux organisateurs des Centres de Loisirs du Pays des Sources.

A ce titre, il convient de signer un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et la Mutualité Sociale Agricole de Beauvais, contrat prenant en compte les services existants cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Président à signer un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et la Mutualité Sociale Agricole de Beauvais
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette

décision
Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 26/09/12
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

